Avis d'achat sur bons de commande n° : 15/2026

Le Président de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Souss Massa , procède à l'achat sur bons de commandedes prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation :

Prestations de nettoyage des locaux administratifs de la Chambre de Commerce d'Industrie et des Services Souss Massa.

Consistance de la prestation :

N°	Designation	Caractéristiques et Spécifications	Unité de Mesure	Quantité	Garanties exigées
1	04 Femmes de ménage a raison de 04 heures / Jour (5 Jours par semaine)	-Nettoyage et entretien des locaux administratifs ; -Mise à disposition du personnel de nettoyage qualifié ; -Service assuré selon les besoins de l'administration ; -Exécution des prestations durant les horaires fixés ; -Nettoyage des bureaux, sanitaires, couloirs et espaces communs ; -Collecte et évacuation des déchets ; -Utilisation des produits et matériels adaptés au nettoyage ; -Remplacement immédiat du personnel absent ; -Personnel qualifié, équipé et respectueux des règles d'hygiène; -Respect des consignes de sécurité, d'hygiène et de confidentialité ; -Respect des conditions d'exécution de la prestation mentionnées dans l'avis d'achat. - Mettre à disposition tous les produits de nettoyage nécessaires à la bonne exécution des prestations : **1. Produits pour les sols** • Détergents pour carrelage et sols durs ; • Produits nettoyants pour marbre, granito et parquet ; • Produits dégraissants pour	Heures de travail	960	-Conforme aux normes exigées ; -Bonne qualité

		zones techniques et cuisines ; • Désinfectants pour sols ; • Produits de décapage et de traitement des sols ; • Cire et produits de lustrage si nécessaire. **2. Produits pour les sanitaires** • Désinfectants antibactériens ; • Nettoyants WC et urinoirs ; • Produits anticalcaires ; • Nettoyants pour lavabos et robinetterie ; • Désodorisants sanitaires ; • Produits pour miroirs et surfaces vitrées. **3. Produits pour les bureaux et surfaces** • Produits dépoussiérants ; • Nettoyants multi-surfaces ; • Désinfectants pour bureaux, poignées et interrupteurs ; • Produits pour surfaces en bois, métal ou plastique ; • Lingettes et sprays désinfectants. **4. Produits pour vitrerie** • Nettoyants vitres sans traces ; • Produits spécifiques pour vitrines et surfaces vitrées ; • Produits adaptés aux façades vitrées.			

		5. Produits de désinfection • Désinfectants homologués ; • Produits virucides et bactéricides ; • Produits conformes aux normes sanitaires en vigueur ; Solutions hydroalcooliques pour points de contact sensibles. **6. Consommables fournis** • Papier hygiénique ; • Essuie-mains ; • Savon liquide ; • Sacs poubelles ; • Désodorisants ; • Lingettes sanitaires.			

- **Lieu d'exécution :**

Le siège de la CCISM SM. Adresse, Hassan II B.P 240 . 80001 Agadir Maroc

- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :**

08/06/2026 à 09H00

- **Délai d'exécution :**

-3 mois

Conditions d'exécution de la prestation :

-L'attributaire est tenu de se conformer et de respecter scrupuleusement **la réglementation en vigueur, la législation sociale et du travail** pour l'exécution de ladite prestation, et il doit **Respecter la réglementation en vigueur pour la définition du prix à la base du SMIG Horaire (par heure),** le prix doit comprendre en plus des composantes du salaire horaire, les charges de

fonctionnement, **par conséquent les concurrents doivent respecter le sous détail des prix ci-joint en annexe.**

- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1. Visite des lieux

Les concurrents sont tenus d'effectuer une visite obligatoire préalable des locaux objet de la prestation avant la remise de leur offre.

Cette visite a pour objectif de permettre aux soumissionnaires :

- D'évaluer la superficie réelle des locaux ;
- D'identifier les zones nécessitant un entretien particulier ;
- D'estimer les moyens humains, matériels et produits nécessaires ;
- De prendre connaissance des contraintes d'accès et des horaires d'intervention.

Une attestation de visite signée par l'administration sera jointe obligatoirement au dossier de l'offre.

2. Dépôt d'échantillons

Afin d'évaluer la qualité des produits proposés, les concurrents devront déposer des échantillons des principaux produits de nettoyage avant la date limite de remise des offres.

Les échantillons concernent notamment :

- Détergent pour sols ;
- Désinfectant sanitaire ;
- Nettoyant vitres ;
- Produit multi-surfaces ;
- Savon liquide ;
- Papier hygiénique ;
- Essuie-mains.

Chaque concurrent est tenu de joindre les fiches techniques et les fiches de sécurité (FDS) de ses échantillons

L'administration se réserve le droit de procéder à toute vérification ou test de conformité jugé nécessaire.

3. Proposition détaillée des matériels et produits

Chaque concurrent devra fournir un mémoire technique précisant :

A. Matériel mis à disposition

- Aspirateur professionnel ;
- Chariot de nettoyage ;
- Balais et raclettes ;

- Seaux professionnels ;
- Mono-brosse ou autolaveuse (si nécessaire) ;
- Escabeau sécurisé ;
- Matériel de lavage des vitres ;
- Équipements de protection individuelle pour le personnel.

B. Produits et consommables

Le concurrent devra présenter un tableau détaillant :

- La nature du produit ;
- La marque proposée ;
- Le conditionnement ;
- La quantité mensuelle prévue ;
- La quantité totale prévue pour la durée de 90 jours.

4. Quantités minimales indicatives pour la période de 90 jours

Les concurrents devront proposer, à titre indicatif minimum, les quantités suivantes :

Produit	**Quantité estimative pour 90 jours**
Détergent sols	60 litres
Désinfectant sols	45 litres
Nettoyant sanitaires	45 litres
Produit anti-calcaire	20 litres
Nettoyant vitres	30 litres
Produit multi-surfaces	30 litres
Savon liquide	90 litres
Papier hygiénique	360 rouleaux
Essuie-mains	180 paquets
Sacs poubelles 50 L	900 unités
Sacs poubelles 100 L	300 unités
Désodorisants sanitaires	30 unités

ANNEXE

Le sous détail des prix

Objet : Prestations Nettoyage des locaux administratifs au profit de la chambre de commerce d'industrie et service Souss Massa

Désignation des prestations	Unité de mesure	SALAIRE					Cotisation patronale					Total (2)	Assurances AT et RC	Charges (produits, matériels, tenues,,, etc) (4)	Marge bénéficiaire	TOTAL du Prix unitaire horaire (hors TVA) (6)
		SMIG horaire brut par agent	Congés payés (18j) (5,77%)	Jours fériés (13j) (4,17%)	Repos hebdomadaire (16,67%)	Total des salaires (1) 1=(a)+(b)+(c)+(d)	Prestations familiales (6,40%)	Prestation sociale à court terme (1,05%)	Prestations à long terme (7,93%)	AMO (4,11%)	Taxe de la formation professionnelle (1,60%)	2 = (1)+(e)+(f)+(g)+(h)+(i)	(3)		(5)	6=(2)+(3)+(4)+(5)
		(a)	(b)	(c)	(d)	1=(a)+(b)+(c)+(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)					
04 Femmes de ménage a raison de 04 heures / Jour (5 Jours par semaine)	Heure	17,92	1,03	0,74	2,98	22,67	1,45	0,23	1,79	0,93	0,36	27,43				

- Les valeurs des colonnes (3), (4), et (5) ne doivent pas être égales à zéro (0) ;
- Utiliser seulement deux chiffres après la virgule pour les calculs des colonnes (3), (4), et (5) ;
- Les offres relatives à l'ANAPEC ne sont pas acceptées ;
- Ce modèle de sous détail des prix doit être respecté.

LE CONCURENT

LE MAITRE D'OUVRAGE :

Le président
Said DOR

غرفة التجارة والصناعة والخدمات
جهة سوس ماسة
Région Souss Mas.
Chambre de Com

